

Patient à l'urgence du CHOS :

- 1) L'urgentologue doit évaluer le patient et appliquer le protocole CEVA (ci-joint).
- 2) Au besoin, l'urgentologue communique avec le chirurgien ORL **OU** le pneumologue de garde conformément au protocole CEVA **après** avoir obtenu la radiographie pulmonaire.

Hospitalisation du patient :

- 1) Si une hospitalisation est nécessaire, le patient sera hospitalisé sur une unité de pédiatrie qu'il y ait eu bronchoscopie ou non.

Transfert d'information post-bronchoscopie :

- 1) Le chirurgien ORL communique avec le pédiatre de l'unité d'hospitalisation (8-17h) ou le résident sénior de garde en pédiatrie (après 17h) pour lui donner les informations relatives au patient suite à l'intervention.

Diffusion de la procédure et du protocole CEVA :